La Dépêche de l'Aube

www.ladepechedelaube.org

Hebdomadaire de la fédération de l'Aube du Parti Communiste Français N°1831 du 25 octobre 2024 - Prix : 1,20 €

Industrie

MICHELIN, CHÔMAGE PARTIEL POUR LES SALARIÉS À LA CHAPELLE-SAINT-LUC

Les élus du CSE central du groupe Michelin ont déposé un droit d'alerte économique pour les usines les plus menacées à savoir Cholet, Joué les Tours et Vannes. Mais de manière globale la situation du groupe est préoccupante.

PAR CAMILLE LAINÉ

Lors d'une précédente distribution devant le site Michelin de La Chapelle-Saint-Luc

Une situation alarmante

Des centaines de postes ont déjà été supprimés et de nouvelles suppressions sont encore à craindre, les salariés des sites menacés vivent dans l'incertitude et enfin les conditions de travail n'ont de cesse de se dégrader : les salariés sont soumis à une pression de plus en plus grande pour maintenir la productivité malgré la baisse de volume.

Mais cette crise ne vient pas de nulle part, ce sont les salariés qui la payent mais ce sont pourtant bien les dirigeants du groupe et leur stratégie qui en sont responsables. En effet, le groupe a privilégié des investissements dans des pays à bas coûts salariaux au détriment des sites historiques en France. Encore une fois, les libéraux économisent pour pouvoir augmenter leurs profits et les salariés se retrouvent sur le carreau.

Dans l'Aube les salariés sont inquiets

Même si le site de La Chapelle-Saint-Luc n'est pas fléché parmi les sites les plus menacés, le contexte est lui aussi inquiétant. La direction du site a annoncé que l'usine serait mise à l'arrêt pendant deux semaines d'ici la fin 2024 et que les salariés (à savoir 693 personnes) seraient placés en chômage partiel pendant cette période.

La déléguée syndicale CGT de l'usine Chapelaine, Sandrine Maillard, s'est dite inquiète puisque la baisse de production serait sensible : 24000 tonnes cette année au lieu de 35000 tonnes habituellement et cette baisse devrait s'accentuer en 2025. Elle a également expliqué qu'il n'était pas exclu que le site de La Chapelle déclenche lui aussi un droit d'alerte l'année prochaine.

Au niveau national, l'intersyndicale a stoppé toute participation à des réunions officielles avec la direction tant que cette dernière n'aura pas fourni de réponses claires et argumentées aux différentes questions soulevées par le droit d'alerte.

Encore une fois, ce sont ceux qui prônent en permanence le *« dialogue social »* qui ensuite refusent de répondre aux questionnements légitimes des représentants de salariés. Concernant le site de La Chapelle, la position de l'intersyndicale est la même : suspension de la participation aux diverses réunions tant que des éléments clairs ne sont pas apportés.

Un autre modèle est possible

Le cas du groupe Michelin n'est malheureusement pas isolé, pourtant nous ne sommes pas condamnés à subir ces choix libéraux, un autre modèle est possible. Les communistes ont lancé il y a quelques jours une campagne nationale sur les questions d'emploi, d'industrie et de services publics, avec un dossier comme celui-ci on en voit la pertinence ! Nous y proposons par exemple de redonner le pouvoir aux salariés dans l'entreprise, avec évidemment la possibilité de déposer un droit d'alerte pour dénoncer des suppressions d'emploi ou des délocalisations, mais que celui-ci permette leur suspension et ne soit pas juste consultatif !

L'objectif politique de cette campagne n'est pas simplement de s'inscrire sur la défensive face aux attaques conjointes du Gouvernement et du Capital mais bien au contraire de défendre la création de nouveaux services publics et d'une nouvelle politique industrielle. Il n'y a aucune fatalité au déclin industriel ni à celui de nos services publics. Au contraire, industrie et services publics constituent des solutions audacieuses pour faire face aux défis sociaux et environnementaux !

Palestine

L'EMBRASEMENT RÉGIONAL CONTINUE

Netanyahou n'a qu'une ambition, poursuivre sa politique coloniale et génocidaire en Palestine tout en élargissant le conflit créant ainsi un embrasement régional. Après avoir rasé la bande de Gaza, Israël a ouvert un nouveau front au nord. Son armée a pénétré le Liban du Sud. Téhéran a répliqué en tirant près de 200 missiles.

PAR LDA

La manifestation du 18 octobre (photo : Tsaritsamamy Andriananja)

C'est l'escalade assurée puisque, bien sûr, Netanyahou a déclaré *« L'Iran a commis une grave erreur et en paiera le prix »*. L'invasion terrestre d'Israël au Liban a été condamnée par de nombreux pays, mais pas par les États-Unis qui ont quasiment donné un feu vert à Tel-Aviv. Netanyahou cherche à élargir le conflit pour redessiner les rapports de force régionaux. De plus, se présenter comme un chef militaire constitue pour lui l'unique solution de rester au pouvoir tant il est empêtré dans des affaires judiciaires (fraude, abus de confiance, corruption) et tant il est contesté dans son pays.

La folie guerrière qui anime le gouvernement israélien se renforce sans cesse, Le ministre israélien des Affaires étrangères, Israël Katz, a annoncé avoir déclaré le secrétaire général des Nations unies *« persona non grata en Israël »* puisque ce dernier avait condamné l'embrassement régional !

Il y a quelques jours Israël a attaqué des soldats de la FINUL (ONU) ce qui a provoqué à juste titre un tollé international. Pour rappel *« attaquer des soldats du maintien de la paix »* peut constituer un crime de guerre, mais Netanyahou n'est plus à ça près, il persiste et signe en demandant à l'ONU de retirer ses soldats du Liban, un comble !

À Gaza, les frappes israéliennes continuent : au moins 15 personnes ont été tuées et des dizaines d'autres blessées dimanche 13 octobre dans la soirée par un bombardement israélien sur une école transformée en refuge pour les déplacés palestiniens dans le camp de Nuseirat, au centre de la bande de Gaza. Des vidéos relayées sur les réseaux sociaux montrent des scènes d'horreurs à l'hôpital Al-Asqua.

Continuer la mobilisation

Israël a annoncé la mort du chef du Hamas suite à leurs dernières frappes dans la bande de Gaza. Ce nouveau trophée réjouit Netanyahou qui a balayé d'un revers de main toute forme de négociation et donc de cessez-le-feu suite à cela. Il a même déclaré *« Les raisons pour lesquelles nous avons insisté à continuer la guerre sont claires désormais pour tous, en Israël et dans le monde »*. Il faut donc continuer à se mobiliser sans relâche pour exiger la paix, la reconnaissance de l'État palestinien sur les frontières de 67, la libération des otages et l'arrêt de la colonisation !

Dans l'Aube la mobilisation ne faiblit pas, comme toutes les 2 semaines, le collectif pour la paix a organisé une manifestation vendredi 18 octobre dernier et continuera à se mobiliser tant qu'il le faudra !

L'HUMEUR DE GISÈLE MALAVAL

DURA LEX ? ON CHANGE LA LOI !

Giorgia Meloni, qui pensait fêter au champagne ses deux années de pouvoir le 22 octobre, n'a pas digéré l'arrêt de du Tribunal de Rome qui l'a obligée à faire revenir les 16 migrants envoyés en Albanie : coût du voyage : 36000€ x 16 = 576 000 €, alors que le gouvernement présente un plan drastique d'économie pour diminuer la dette. C'est fâcheux. Les grands responsables de cet échec ont été aussitôt désignés à la vindicte publique : les magistrats, même s'ils n'ont fait qu'appliquer la loi européenne qui prévaut en la matière. Ignazio La Russa, président du Sénat, un néofasciste de la plus belle eau, a déclaré que les magistrats devaient respecter la droite qui a gagné les élections et qu'il allait falloir redéfinir dans la Constitution italienne la séparation des pouvoirs entre le judiciaire et l'exécutif. En attendant, pour ne pas perdre totalement la face, le 21 octobre, le Conseil des ministres italien a approuvé un décret-loi qui contient une liste de 19 pays d'origine dits *"sûrs"*, dont les ressortissants ne pourraient pas demander le droit d'asile.

Parmi ces pays, on trouve le Bengladesh et l'Égypte d'où provenaient les 16 migrants. Or, depuis qu'il a pris le pouvoir lors d'un coup d'État en 2013 et qu'il est devenu président en 2014, le général al-Sissi dirige l'Égypte d'une main de fer. Son gouvernement, comme en témoigne l'ONG Human Rights Watchers, a massacré des manifestants et emprisonné et torturé des milliers d'opposants présumés, les maintenant souvent en détention provisoire prolongée ou les condamnant à l'issue de procès manifestement inéquitables. Les médias indépendants et la société civile ont été étouffés, mais, comme le dit La Russa, qui pense que les Italiens sont majoritairement d'accord avec ce traitement des migrants, *« j'ai l'intention d'aller en Égypte à Noël avec ma famille pour voir les pyramides, et si j'y vais c'est parce que c'est un pays sûr »*. CQFD. Simple, tragiquement simple.

RASSEMBLEMENT

Le mercredi 30 Octobre à 16h00 devant la Mairie de Dienville en soutien à notre camarade Valérie Mailly contre la discrimination syndicale.

Venez nombreux à l'appel de L'UD CGT et de L'UL CGT de BAR-SUR-AUBE et avec le soutien du PCF de l'Aube

LA DEPECHE VOIT ROUGE

DU RIFIFI AU NFP

Les grands théoriciens de l'Union sacrée prennent du plomb dans l'aile quand il s'agit de la mettre en application… Tous unis mais derrière moi, voilà la doctrine de la FI en la matière, qui a été bien illustrée dans la première circonscription de l'Isère ces derniers jours.

Suite à la démission d'Hugo Prevost, député insoumis accusé de violences sexuelles, les différentes composantes du NFP ont jugé pertinent, à juste titre, de présenter Lucie Castets pour les futures législatives partielles. En effet, désignée comme légitime première ministre par l'ensemble de la gauche, il etait judicieux qu'elle puisse siéger à l'Assemblée.

Mais c'était sans compter sur la volonté hégémonique habituelle de la FI qui a voulu imposer à Lucie Castets de siéger dans son groupe ! Ce que cette dernière a refusé, puisqu'elle n'est pas encartée et souhaite siéger de manière tournante dans chacun des groupes. Mais face à l'inflexibilité des insoumis, elle a donc jeté l'éponge. C'est elle finalement la véritable insoumise…

Il n'y a l'heure actuelle pas de candidat désigné puisque les socialistes et la FI se disputent la place… Bref, magouilles et lutte des places, tout ce que le peuple déteste…

CERISE

ECOUTEZ-VOIR !

Ce qui nous chatouille & nous grattouille

C'EST LA OUATE QU'ON PRÉFÈRE

Le Doliprane fait consensus chez nos gouvernants en effervescence de solidarité pour sauver un "*trésor national*" sacrifié par Sanofi pour bichonner un fonds rapace américain. Vent debout, l'Élysée fulmine de bulles : *« Nous avons les instruments pour garantir que la France soit protégée »*, a dit Macron, avant d'affirmer que le paracétamol est, et restera, dans giron de la mère patrie. Cochon qui s'en dédit. Resucée de propos quand Alstom, Alcatel Arcelor ou Pechiney franchirent le Rubicon pour un avenir meilleur sous les cieux prometteurs d'investisseurs peu enclins à respecter leurs promesses de maintien des sites de production et donc des emplois. Nonobstant, le moment est mal choisi pour notre État, qui s'est lui-même corseté serré dans ses recettes, pour garantir la portée de sa parole. Passée la frénésie du moment, le Doliprane se dissoudra dans les tempêtes de verre d'eau des empoignades budgétaires et de la guerre de mouvements politique déjà dans les agendas.

Personne ne souhaitant réellement endosser la charge de l'ordonnance prescrite d'austérité, chacun joue sa partition, mezza-voce, sous la baguette de leaders torturés par la soif du pouvoir, obnubilés par leur ascension vers le palais élyséen bientôt libéré de son locataire en faillite. Plus l'ambiguïté est profonde, plus intense semble l'excitation et l'évitement des sujets *« à risque »* pour mettre en exergue le factuel du moment : le Doliprane, la sécurité ou l'immigration. Ce qu'on ne prend pas à bras-le-corps ne cesse pas pour autant d'exister et quand les hommes au pouvoir jouent l'esquive et contournent pour ne pas faire davantage, ils électrisent les colères qu'on croit enfouies dans la patience des peuples. Le concours d'irresponsabilité est déjà bien engagé. Ne voient-ils pas arriver la pandémie d'abstentions à la prochaine élection présidentielle ? Mais, efficace et pas chère, c'est la ouate qu'on préfère pour contenir l'hémorragie de nos intranquillités.

Rémi

ABONNEZ-VOUS ! : 20 €
à La Dépêche de l'Aube
VOTRE MEILLEUR SOUTIEN
22ter, avenue Anatole-France 10000 - TROYES
03 25 73 32 82 - ladepechedelaube@wanadoo.fr

A LIRE

Manouchian
la France reconnaissante

9,90€

à nouveau disponible à la fédération du PCF

Manouchian la France reconnaissante

Nom - Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :

Je commande : ☐ **exemplaire (s) à 9.90 € + 3 € de port**
Total : ☐ **€**

Je joins mon réglement à l'ordre de : ***ADF PCF 10***
À retourner à :
Fédération de l'Aube du PCF 22Ter av Anatole France 10000 TROYES

TROYES
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS
Producteurs D'ICI
les Mousquetaires
TOUS UNIS AVEC
LES PRODUCTEURS LOCAUX
Intermarché

RN : L'IMPOSTURE SOCIALE

Encore une fois, le RN nous montre qu'il n'est pas là pour défendre les intérêts du peuple. Les élus de la commission des finances ont largement amendé le volet recettes du projet de budget 2025 et, en plus, dans le bon sens grâce en grande partie aux députés du NFP.

Grâce au travail parlementaire, la taxe sur les hauts revenus (250 000 € annuels par personne ou 500 000 euros annuels pour les couples) proposée par le gouvernement devait être rendue pérenne. Le prélèvement forfaitaire sur le capital devait passer de 30 à 33 %.

L'*« exit tax »*, pour mettre à contribution les personnes qui établissent leur domicile fiscal hors de France, devait être renforcée. Une taxe sur les superprofits devait être instaurée, qui aurait pu rapporter 15 milliards d'euros en mettant à contribution les entreprises réalisant 750 millions d'euros de chiffre d'affaires et ayant réalisé un profit qui dépasse de 1,25 fois les profits annuels sur la période. Les fonds du crédit d'impôt recherche devaient perdre 1,5 milliard d'euros sur les 8 qui lui sont consacrés en n'étant plus attribués au secteur de la finance et de l'assurance.

Quelle est la position des députés RN de l'Aube ?

Toutes les communes devaient pouvoir désormais appliquer une majoration de 60 % sur la taxe foncière des résidences secondaires etc… Bref plus de 127 amendements au total que le RN a pourtant votés mais quand est venu le moment de voter cette partie, patatras ! Ils ont voté contre le texte amendé, encore une fois le RN vole au secours du gouvernement malgré leur vitrine d'opposants. On se demande bien quelle est la position des députés RN de l'Aube, se revendiquant du côté des travailleurs et bien silencieux sur le sujet !

LDA

CONFERENCE

ANNONCES LÉGALES

NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES

PEINTURE PLUS
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social :
1 Rue du Général de Gaulle
10180 SAINT-LYE
493 839 526 RCS TROYES

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2024, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

SARL ESTEBAN TRAMUT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 500 euros
Siège social : 13 Rue de la Cour
10190 CHENNEGY
914 180 476 RCS TROYES

Aux termes d'une décision du 01/02/2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 13 Rue de la Cour 10190 CHENNEGY au 5 Route de Maraye en Othe 10190 CHENNEGY, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES.

Pour avis, la Gérance

DISSOLUTION ANTICIPEE

COULEURS D'IDEES
SARL en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège social et siège de liquidation :
4 rue des Flutots
10390 VERRIERES
491 816 336 RCS TROYES

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 septembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidatrice Mme Guylaine CASPARD née BALANGE, demeurant 4 Ter rue Bégand 10000 TROYES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 4 rue des Flutots 10390 VERRIERES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. La Liquidatrice.

MODIFICATION DU PRESIDENT

AUBE SPRINKLERS SERVICES
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 8 Rue du Moutot,
10150 LAVAU
843 411 588 RCS TROYES

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 septembre 2024, il résulte que Mr Aurélien PONGELARD demeurant 23 Chemin de Chaource 10450 BREVIANDES, a été nommé en qualité de nouveau Président en remplacement de Mme Marie-Claire PONGELARD, démissionnaire, et ce à compter du 1ER octobre 2024.

POUR AVIS.LE PRESIDENT.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TROYES du 10 Octobre 2024, il a été constitué une société civile au capital de 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, dénommée :
CORSET INVESTISSEMENT
Siège social : 173 Avenue Pierre Brossolette, 10000 TROYES
Objet social : la prise de participation ou intérêts dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères (agricoles, industrielles, commerciales, artisanales et immobilières), l'acquisition, la souscription et la détention de droits sociaux par quelque mode que ce soit ; l'animation et le contrôle, s'il y a lieu, des sociétés dans lesquelles la société détiendrait une participation ; l'acquisition en France et à l'étranger de tous immeubles, droits immobiliers ou terrains, la construction, la propriété, l'administration et l'exploitation par location ou autrement de ces biens, leur entretien et leur aménagement, la transformation et la division en appartements d'immeubles en vue de leur location, et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers ; la vente des biens immobiliers pour le cas où ils ne seraient plus nécessaires à la Société ; l'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets ; le placement de la trésorerie disponible et notamment l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières cotées ou non cotées (actions, obligations, warrants, bons de souscription d'actions, Sicav, FCP) ; toute prestation de management général et de nature administrative, financière et/ou relative aux ressources humaines des entreprises ; toutes prestations de secrétariat, saisies informatiques, etc.… ; le conseil et l'accompagnement en matière de cessions d'entreprises, de recherche de partenaires ou d'investisseurs, de recherche de financements dans le cadre de projets industriels, commerciaux ou immobiliers, de cessions de brevets ou de droits de propriété industrielle, soit de manière directe, soit en ayant recours à la sous-traitance ; le conseil en stratégie d'entreprise, le management, l'audit financier et d'organisation ; l'analyse financière et la réalisation de montages financiers dans le cadre de cessions d'entreprises, de projets de développement industriel, immobilier et commercial ; l'évaluation d'entreprises ; le contrôle de gestion et la gestion de trésorerie ; le recouvrement de créances ; toutes activités connexes et complémentaires,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de TROYES
Gérance : M. Antoine CORSET, demeurant 14 rue du Vieux Chêne – La Chaussée, 89360 BUTTEAUX
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Pour avis, La Gérance

PAT & CO PRESSING
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 4 000 euros
Siège : 22, Avenue Pasteur,
10400 NOGENT SUR SEINE
Siège de liquidation : 2 Rue de l'Europe –
10400 NOGENT SUR SEINE
523265155 RCS TROYES

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/09/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme Corinne LEFEUVRE, demeurant 2 Rue de l'Europe – 10400 NOGENT SUR SEINE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 2 Rue de l'Europe – 10400 NOGENT SUR SEINE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au RCS.

Pour avis - Le Liquidateur

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ROSIERES PRES TROYES du 10 Octobre 2024, il a été constitué une société civile au capital de 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, dénommée :
M.L.E. INVEST - Siège social : 28A Route de Saint Pouange, 10430 ROSIERES PRES TROYES
Objet social : la prise de participation ou intérêts dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères (agricoles, industrielles, commerciales, artisanales et immobilières), l'acquisition, la souscription et la détention de droits sociaux par quelque mode que ce soit ; l'animation et le contrôle, s'il y a lieu, des sociétés dans lesquelles la société détiendrait une participation ; l'acquisition en France et à l'étranger de tous immeubles, droits immobiliers ou terrains, la construction, la propriété, l'administration et l'exploitation par location ou autrement de ces biens, leur entretien et leur aménagement, la transformation et la division en appartements d'immeubles en vue de leur location, et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers ; la vente des biens immobiliers pour le cas où ils ne seraient plus nécessaires à la Société ; l'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets ; le placement de la trésorerie disponible et notamment l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières côtées ou non cotées (actions, obligations, warrants, bons de souscription d'actions, Sicav, FCP) ; toute prestation de management général et de nature administrative, financière et/ou relative aux ressources humaines des entreprises ; toutes prestations de secrétariat, saisies informatiques, etc.… ; le conseil et l'accompagnement en matière de cessions d'entreprises, de recherche de partenaires ou d'investisseurs, de recherche de financements dans le cadre de projets industriels, commerciaux ou immobiliers, de cessions de brevets ou de droits de propriété industrielle, soit de manière directe, soit en ayant recours à la sous-traitance ; le conseil en stratégie d'entreprise, le management, l'audit financier et d'organisation ; l'analyse financière et la réalisation de montages financiers dans le cadre de cessions d'entreprises, de projets de développement industriel, immobilier et commercial ; l'évaluation d'entreprises ; le contrôle de gestion et la gestion de trésorerie ; le recouvrement de créances ; toutes activités connexes et complémentaires,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de TROYES
Gérance : M. Fabien JONIAUX, demeurant 28A route de Saint Pouange 10430 ROSIERES PRES TROYES
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Pour avis, La Gérance

CHAMPI-DIRECT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 rue des Bruleries
89250 MONT ST SULPICE
502 472 103 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 09/10/2024, l'AGE de la société à responsabilité limitée CHAMPI-DIRECT a décidé :
De transférer le siège social du 4 rue des Bruleries, 89250 MONT ST SULPICE au 64 Rue Linard Hubert 10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS à compter du 09/10/2024.
De modifier l'objet social par adjonction d'activité de production de champignons en vue de leur commercialisation.
Les articles 2 et 4 des statuts seront modifiés en conséquence. La Société, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 502 472 103 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de TROYES.
Gérance : Gontran DERLY, demeurant 61 Rue de Verdun 10170 MERY SUR SEINE.

Pour avis La Gérance

BRASSERIE LA ROOF
SAS
au capital de 5 000 €
Siège social : 8 Le Paty,
10260 FOUCHERES
823705686 RCS TROYES

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2024, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités de « distillation de produits agricoles en vue de la fabrication de boissons alcoolisées, vieillissement et commer-cialisation de boissons alcoolisées et de produits annexes, production de malts à partir de céréales, par germination et séchage, conditionnement et commercialisation, production et la transformation de matières premières, production et l'exploitation d'énergies nouvelles et renouvelables et notam-ment d'énergies photovoltaïques, organisation d'évènements privés ou professionnels » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Ancienne mention : " Micro-brasserie, négoce et commercialisation de bières artisanales et d'objets en lien avec l'activité sus-citée ; négoce de sous-produits liés à l'activité brassicole".
Nouvelle mention : " Micro-brasserie, négoce et commercialisation de bières artisanales et d'objets en lien avec l'activité sus-citée ; négoce de sous-produits liés à l'activité brassicole, la distillation de produits agricoles en vue de la fabrication de boissons alcoolisées, vieillissement et commercialisation de boissons alcoolisées et de produits annexes, la production de malts à partir de céréales, par germination et séchage, conditionnement et commercialisation, la production et la transformation de matières premières, la production et l'exploitation d'énergies nouvelles et renouvelables et notamment d'énergies photovoltaïques, l'organisation d'évènements privés ou professionnels. "
Aux termes d'une décision du Président en date du 01/10/2024 il résulte que : M. Matthieu SCHICK, demeurant 1 rue de la Haie Denis, 10260 FOUCHERES, a été nommé en qualité de Directeur Général.

POUR AVIS, Le Président

La Dépêche de l'Aube
www.ladepechedelaube.org

Société nouvelle La Dépêche de l'Aube 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES Tél.: 03 25 73 32 82 - Fax: 03 25 73 84 13 - Mail : ladepechedelaube@wanadoo.fr - SARL au capital de 300 €. Durée : 99 ans - Gérant-directeur de la publication : Jean LEFEVRE- Associés à parts égales : Jean Lefèvre, Anna Zajac, Hugues Petitjean, Pierre Mathieu, Geneviève Delabruyère - Inscription Commission Paritaire n° 1025 C 87550 - Abonnements : 1 an = 20 €- Régie, publicité, petites annonces : La Dépêche de l'Aube - Imprimerie LA DEPÊCHE DE L'AUBE 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES.